

Concertation à la hollandaise

Par OLIVIER BLANCHARD

Olivier Blanchard est professeur au Massachusetts Institute of Technology. Lundi prochain, «Economie» avec Etienne Wasmer.

Le lundi 5 juin 2000

Au milieu des années 80, le taux de chômage aux Pays-Bas était de 10 %, à peu près le même qu'en France. Aujourd'hui, il vient de passer sous la barre des 3 %... Pour certains observateurs, la performance est tellement étonnante qu'elle ne peut être due qu'à un tour de magie statistique. Ils ont tort. Non seulement le chômage a diminué, mais le taux de participation des personnes en âge de travailler a augmenté. En d'autres termes, la création d'emplois a excédé la diminution du chômage. Il est vrai que la proportion de travailleurs malades ou invalides, de l'ordre de 12 %, est encore bien trop élevée pour être honnête. Mais elle est en baisse depuis les années 80 et ne peut donc pas constituer l'explication de la baisse du chômage.

Pour d'autres observateurs, on assiste là aux effets de la diminution du temps de travail. Le temps de travail moyen hebdomadaire (comptant à la fois ceux qui travaillent à plein temps, et ceux qui travaillent à mi-temps) est de 27 heures aux Pays-Bas, contre 29 en France. Ceux qui sont en faveur d'une telle réduction crient victoire. Ceux qui sont contre dénoncent une fausse solution, une simple redistribution entre heures travaillées et nombre d'emplois. Là encore, les deux camps ont tort. Si le temps partiel aux Pays-Bas a fortement augmenté, il a entraîné une hausse considérable du taux de participation des femmes; mécaniquement, ce phénomène n'explique pas la baisse du chômage.

Alors, quel est le secret de la réussite des Pays-Bas? On peut avancer deux explications. La première, c'est la modération salariale. Depuis le début des années 80, la progression des salaires a été plus faible que celle permise par le progrès technologique. Les profits des entreprises ont augmenté, ce qui les a conduites à investir et à créer de nouveaux emplois: un mécanisme classique, mais qui a fonctionné à la perfection. La question plus délicate est d'identifier les facteurs qui ont permis une telle modération salariale. J'en vois deux. D'abord, une réforme du système d'assurance chômage. Les Pays-Bas ont mis en place une réforme largement similaire à celle proposée par le Medef en France aujourd'hui: les allocations chômage sont liées à la recherche d'un emploi. Le refus d'un emploi «acceptable» entraîne l'arrêt des allocations. Et la définition du mot «acceptable» devient de plus en plus large au fur et à mesure de la durée du chômage: un travail «comparable», pendant les six premiers mois de chômage, n'importe quel travail, après dix-huit mois.

Ensuite, la concertation entre partenaires sociaux. Les Hollandais nous le rabâchent, mais ils ont raison. Au départ du miracle néerlandais, un accord au statut aujourd'hui quasi mythique, celui de Wassenaar, signé, en 1982, entre patronat, syndicats et gouvernement. En 1982, il était clair à tous que les choses allaient mal. L'accord de Wassenaar était un plan d'action: la modération salariale en échange de mesures destinées à alléger le coût humain du chômage (financement des retraites anticipées, diminution du temps de travail...). C'est en gros cette stratégie qui a été suivie depuis.

Il y a une leçon essentielle à tirer de tout cela. Aujourd'hui, la conjoncture est bonne. Mais, à un moment ou à un autre, notre économie traversera de nouvelles crises. Ces crises nécessiteront des ajustements douloureux. Ces ajustements ont toutes les chances de déclencher un chômage élevé, à moins de mettre en place un mécanisme de concertation. Dans ce cas, il y a une chance de l'éviter. C'est maintenant, quand les choses vont mieux, qu'il faut instaurer un tel mécanisme